

SEANCE du 15 avril 2021

Convocation du 08/04/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze avril à 17 heures 00, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué par M. Patrick PIERRAT, Maire, s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : PIERRAT Patrick, MATRAT Marie-Josèphe, MICHEL Jacqueline, ROUBAULT Gilles, GUICHARD Anaïs, ZUNIC Guillaume, QUINAULT Georges, PROCACCIOLI Lorenzo,

Absents excusés : JACQUET Aurore, DUFOUR Patrick

Secrétaire de séance : MATRAT Marie-Josèphe

Pouvoirs : JACQUET Aurore a donné pouvoir à PIERRAT Patrick

DUFOUR Patrick a donné pouvoir à Marie-Josèphe MATRAT

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum est constaté.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le compte de gestion 2020 de la Commune dressé par le receveur municipal.
- **VOTE** le compte administratif 2020 de la Commune sous la présidence de Mme MICHEL Jacqueline.

| Budget principal : | Réalisations Dépenses 2020 | Réalisations Recettes 2020 |
|------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <u>Section de fonctionnement</u> : | 123.011,52 € | 160.900,14 € |
| Résultat antérieur reporté | | 64.980,67 € |
| <u>Section d'investissement</u> : | 6.624,71 € | 15.609,81 € |
| Résultat antérieur reporté | 2.722,04 € | |
| Restes à réaliser au 31.12.2020 | 23.000 € | 0,00 € |

- **DECIDE** l'affectation des résultats de l'exercice 2020 :
Compte-tenu des restes à réaliser au budget principal d'un montant de – 23.000 €, le résultat 2020 est affecté au budget 2021 comme suit :
 - 91.576,43 € en report en section de fonctionnement- recettes / compte 002
 - 11.707,14 € en report en section d'investissement -recettes / compte 001
 - 11.292,86 € affectation en réserves – financement de la section d'investissement – compte 1068
- **Vote** le budget principal 2021 de la Commune qui s'équilibre ainsi :
 - Section de fonctionnement : 216.506,43 €
 - Section d'investissement : 87.065,00 €
- **VOTE** la fiscalité locale pour 2021 **sans augmentation**.
- **VOTE** les diverses subventions 2021 pour un montant global de 385 €.
- **AUTORISE** la répartition de l'actif et du passif du SIS VAL COURTOIS et de sa REGIE.
- **DECIDE** de reconduire le contrat Horizon Village Cloud pour une période de 3 ans.
- **DECIDE** de confier à l'ONF la réalisation des travaux sylvicoles mécanisés dans la parcelle 7.1 de la forêt communale pour 749,68 € HT. Le dégagement manuel sera exécuté par la commission des bois, ce qui représente une économie de 1.804 € HT pour la collectivité. Enfin de nettoyage manuel dans la parcelle 16 est reportée en 2022.
- **DECIDE** de renouveler l'adhésion au service commun de la CCSSOM pour l'instruction des autorisations du droit des sols pour une période 2020-2025.
- **AUTORISE** la nouvelle répartition du capital social de la SPL-XDEMAT et donne pouvoir au Maire pour voter cette nouvelle répartition lors de l'assemblée générale de la SPL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait à La Forestière, le 15 avril 2021

Le Maire, M. Patrick PIERRAT

Diffusion :

Affichage (Panneau de la mairie)

Site Internet : <https://laforestiere.fr>